



Ville de
PONT-SAINT-MARIE

  
pont-sainte-marie.fr

RENTÉE
2026-
2027

GUIDE DE LA RENTÉE SCOLAIRE

www.pont-sainte-marie.fr

Bonne rentrée !

RENTRÉE 2026

PONT-SAINTE-MARIE



La scolarité des petits maripontains peut se faire dès le plus jeune âge. Elle se poursuit par le biais de l'école élémentaire.

Les écoles accueillent près de 500 élèves et sont réunies sur un seul et même site, qui dispose également d'une restauration scolaire et d'une bibliothèque scolaire.



ÉCOLE MATERNELLE

- **7 classes** regroupées dans les bâtiments Jaurès et Sarraïl.



Directrice :

Marie-Victoire LARQUET

03.25.81.20.57

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

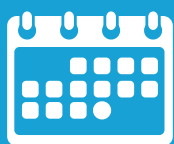
- **14 classes** réparties sur deux bâtiments.
- **1 Unité d'Enseignement Externalisé (UEE)**, en lien avec l'Institut Médico-Educatif (IME) Gai Soleil qui accueille 10 enfants.
- **1 Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)**



Directeur :

Franck DESEYNE

03.25.81.16.15



LES HORAIRES

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi :

9h00 - 12h00 - 14h00 - 17h00

LES VACANCES SCOLAIRES

Rentrée scolaire :

Mardi 1er septembre 2026

Vacances de la Toussaint :

Du 17 octobre au 1er novembre 2026

Vacances de Noel :

Du 19 décembre au 03 janvier 2027

Vacances d'Hiver :

Du 20 février au 07 mars 2027

Vacances de Printemps :

Du 17 avril au 02 mai 2027

Début des vacances d'Été :

Samedi 03 juillet 2027



RESTAURATION SCOLAIRE



Les enfants scolarisés sur Pont-Sainte-Marie ont la possibilité de profiter d'un service de restauration scolaire. L'accueil du midi a lieu sur l'un des trois services de restauration selon le niveau scolaire des enfants.

L'inscription se fait au moment de l'inscription scolaire, mais il est toutefois possible de procéder à une inscription plus tard dans l'année scolaire. Sachant que le nombre de places est limité, les enfants dont les deux parents travaillent seront accueillis en priorité.

FONCTIONNEMENT

Les enfants sont inscrits selon les besoins des familles (1,2,3 ou 4 jours par semaine), qui peut-être modifié 7 jours avant le changement souhaité par les familles.

- **Les repas au-delà de 3 jours d'absence seront déduits** sur présentation d'un certificat médical.
- **Toute autre annulation devra se faire avant que les commandes soient passées au prestataire**, c'est-à-dire le mercredi de la semaine précédente par mail ou par courrier.
- **Facturation mensuelle** : les factures détailleront l'ensemble des prestations de chaque enfant de la famille et seront éditées le 5 de chaque mois à terme échu.

QUI CONFECTIONNE CES REPAS ?

Ils sont confectionnés par l'ESAT LE TERTRE qui livre tous les matins. Les plats sont préparés sur place selon des **procédés de cuisson moderne** (dont la cuisson sous vide) et selon le principe de la « liaison froide » (refroidis et livrés en camions réfrigérés) puis réchauffés sur les lieux de consommation. **Ce système garantit une bonne hygiène, mais c'est également un gage de goût et de qualité des aliments.**



Le niveau de qualité attendu de cette cuisine par la ville de Pont-Sainte-Marie a fait l'objet d'une convention entre la Ville et l'ESAT LE TERTRE. Celle-ci prévoit notamment des menus équilibrés chaque semaine et un suivi de la qualité, l'achat des matières premières sécurisées (traçabilité, analyse des aliments) pour répondre aux exigences de la réglementation en vigueur.

Les cuisines utilisent des légumes et des fruits de saisons, les OGM et autres produits d'agriculture sont absents de la chaîne de production des repas. Des denrées issues de l'agriculture biologique sont régulièrement utilisées, majoritairement des produits locaux labellisés et AOC.

DES MENUS VÉGÉTARIENS



Chaque mois, un menu végétarien est proposé, il permet de montrer aux enfants qu'on peut manger autrement mais toujours équilibré.

La Ville élargit son offre alimentaire en proposant, chaque semaine un menu composé de poisson avec une association de légumes ou de féculents afin de conserver une variété alimentaire et être en bonne santé.

Ainsi, chaque jour, votre enfant bénéficiera d'un menu du jour normal, un menu sans viande ou un menu sans porc suivant son régime alimentaire.



ACCUEIL DES ENFANTS PRÉSENTANTS DES PROBLÈMES DE SANTÉ

L'acceptation à la restauration scolaire d'un enfant présentant des problèmes de santé ou allergies alimentaires est conditionnée à la demande expresse des parents et à la mise en place obligatoire d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) associant les parents, le médecin scolaire, le médecin traitant, la direction de l'école et la mairie.

DES ACTIONS ÉDUCATIVES ET CITOYENNES

Les enfants sont accueillis et accompagnés dans leur repas par le personnel municipal, les agents sont là pour créer des moments privilégiés de découverte et de plaisir en accompagnant les enfants dans une approche diététique adaptée.

A cet effet, de nombreux menus à thème sont proposés afin de favoriser les apprentissages concernant l'autonomisation et la socialisation en faisant respecter les règles d'hygiène et de la vie en collectivité.



LES TARIFS :

- **Quotient familial de 0 à 381 :**
 - Tarif normal : 1 €
 - Tarif panier repas : 1 €
- **Quotient familial de 382 à 686 :**
 - Tarif normal : 4.60 €
 - Tarif panier repas : 3.04 €
- **Quotient familial de 687 et plus :**
 - Tarif normal : 5.44 €
 - Tarif panier repas : 3.62 €
- **Tarif repas occasionnel :**
 - 5.44 € sur les 3 quotients

Le prix des repas est fixé par délibération du Conseil Municipal. Chaque repas est subventionné par la Mairie en fonction des revenus familiaux (avis d'imposition ou quotient familial de CAF).

UN FRUIT, UN LÉGUME POUR LA RÉCRÉ



Afin de développer le sens gustatif des enfants, l'Espace d'Animation Social et Culturel (EASC) proposent aux élèves des écoles Maripontaines de leur faire découvrir les fruits et légumes.

Consommé par les enfants, à l'école et en dehors des repas, le dispositif « Un fruit, un légume pour la récré » permet d'organiser dans les établissements scolaires des distributions de fruits et de légumes aux élèves.

Aujourd'hui, la majorité des enfants ne consomme pas assez de fruits et légumes par rapport aux apports journaliers recommandés. L'alimentation constitue l'un des axes majeurs de lutte contre l'obésité infantile.

Initiative de la Ville depuis 2018, cette opération a pour objectif de redonner le goût de manger mieux, mais également de lutter contre l'injustice alimentaire. Tout en y associant une action éducative, les enfants découvrent des produits, ainsi que leur saisonnalité. Cette opération est renouvelée plusieurs fois dans l'année.

Ce programme vise également à améliorer la connaissance des produits, cultures et terroirs agricoles français.

Le primeur local "Le P'tit Caroff" accompagne l'Espace d'Animation Social et Culturel dans la mise en place de ce dispositif en fournissant des fruits et légumes frais et de qualité.



LES TRANSPORTS



TCAT : TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMÉRATION TROYENNE



Le réseau de transports en commun de Troyes Champagne Métropole, géré par la TCAT, s'articule autour de près de 40 lignes, dont des lignes régulières, des lignes à vocation scolaire ouvertes à tous et des services Flex'Agglo de Transports à la Demande (TAD). Pour la régularité, la bonne information et la tranquillité de tous, l'ensemble des bus bénéficie d'un système informatique d'aide à l'exploitation géolocalisé, d'un dispositif de vidéo prévention numérique, d'annonceurs sonores et d'afficheurs visuels défilants intérieurs. En matière d'environnement, tous les bus sont équipés d'un filtre catalytique et utilisent un carburant à très basse teneur en soufre.

À Pont-Sainte-Marie, les lignes 1 et 12 desservent la commune.

TARIFICATION

Plusieurs formules de titres et de tarifs sont proposées en fonction de l'âge et de la situation de chaque voyageur.

À utiliser sans modération

- **L'application TCAT pour Iphone et Android** : horaires, itinéraires, plans, tarifs, tickets
- **Le ticket virtuel** : possibilité d'acheter des tickets 1, 3 et 10 voyages directement depuis l'appli TCAT
- **illico** : horaires bus en temps réel sur smartphone et ordinateur avec m.tcat.fr
- **illicode** : un code à chaque station à lire sur smartphone



LA SÉCURITÉ AUX ABORDS DES ÉCOLES



La sécurité routière aux alentours des établissements scolaires est une priorité pour la commune.

Les abords des écoles sont des zones à risques pour les enfants, plus vulnérables de par leur petite taille ou leur comportement imprévisible. Pour répondre à cette problématique, un agent gère la traversée des enfants.

Régulièrement, la Police Municipale assure la protection routière aux alentours des écoles, lutte contre toutes formes d'incivilités sur l'espace public et assiste les populations les plus fragiles.



QUELQUES RAPPELS :



- **Évitez le dépose-minute** à la porte de l'école et privilégiez un stationnement confortable pour tous.
- **Respect de la limitation de vitesse** (30km/h rue Jaurès et rue Sarraill).
- **Interdiction de stationnement sur la voie publique**, voie cyclable, trottoirs et sur les places réservées aux personnes à mobilité réduite.
- **Ne faites jamais descendre un enfant** coté voie de circulation.
- **Expliquez à votre enfant les risques auxquels il s'expose** s'il ne respecte pas les règles de prévention routière.
- **Apprenez-lui à comprendre la signification des panneaux** signalétiques tout au long de son parcours.
- **Utilisez les passages piétons et sécurisés** par les feux tricolores.
- N'oubliez pas de penser que **la petite taille de votre enfant le rend vulnérable**.

En cas de non-respect de ces réglementations, vous êtes passible d'une contravention.

ÉTUDES SURVEILLÉES



Dans le cadre du périscolaire, des séances d'études surveillées sont proposées aux enfants à partir du CP. Elles permettent aux élèves de réaliser leurs devoirs et d'avancer dans leur travail scolaire dans un cadre calme, adapté et encadré.

Les enfants sont accompagnés par 5 animateurs, qui veillent au bon déroulement de ce temps d'étude et peuvent les aider dans leur organisation et la réalisation de leurs devoirs.

Les parents peuvent récupérer leurs enfants entre 17h00 et 17h10. Passé cet horaire, les enfants restent en étude surveillée jusqu'à 18h00 à l'EASC.

L'étude surveillée constitue ainsi un temps dédié au travail scolaire, tout en permettant aux enfants de bénéficier d'un accompagnement adapté avant leur retour à la maison.



PÉRISCOLAIRE



ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR POUR LES ÉLÉMENTAIRES

Durant les périodes scolaires, les élèves scolarisés en école élémentaire peuvent être accueillis à l'EASC, de 07h30 à 08h45 et de 17h00 à 18h00.

LES GARDERIES

La garderie est un service municipal qui permet aux parents qui travaillent de résoudre le problème de la garde de leur(s) enfants(s) pendant le temps périscolaire.

La garderie du matin et du soir est ouverte aux élèves de maternelles, de 07h30 à 08h45 et de 17h00 à 18h00, à l'école côté Sarrail.

Les arrivées comme les départs peuvent s'échelonner pendant ces périodes.

LES TARIFS :

La politique tarifaire de la ville de Pont-Sainte-Marie est fondée sur le principe d'égalité d'accès de tous les habitants aux services et est guidée par un objectif d'équité.

- **Quotient familial de 0 à 381 :**
 - Commune : 10 €
 - Hors commune : 15 €
- **Quotient familial de 382 à 686 :**
 - Commune : 12 €
 - Hors commune : 17 €
- **Quotient familial de 687 et plus :**
 - Commune : 15 €
 - Hors commune : 20 €

Les inscriptions se font au pôle Animation Sociale et Culturelle.

CONTACTS :



ESPACE D'ANIMATION SOCIALE ET CULTURELLE

1 rue SARRAIL
10150 Pont-Sainte-Marie

SECRÉTARIAT

03.25.46.47.18

E-Mail : periscolaire@pont-sainte-marie.fr

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi

De 8h30 à 12h15

ACCUEIL DE LOISIRS

L'Espace d'Animation Sociale et Culturelle (EASC) accueille les enfants de 3 à 12 ans.

LES MERCREDIS

L'accueil peut se faire à partir de 07h45, jusqu'à 09h00.

Les activités ont lieu de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Un service de restauration pour les enfants inscrits au centre de loisirs et scolarisés à Pont-Sainte-Marie est également proposé. Le départ l'après-midi peut s'échelonner jusqu'à 18h15.

LES VACANCES SCOLAIRES

Les activités se déroulent de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

L'accueil des enfants est possible à partir de 07H45 et le départ peut s'échelonner jusqu' à 18h15.

PÉRIODE D'INSCRIPTION

Accueil du mercredi :

Les inscriptions se font par périodes scolaires, les parents définissent la périodicité de fréquentation, tout en ayant la possibilité d'effectuer des modifications selon les délais fixés par le présent règlement.

Accueil des petites vacances et des vacances d'été :

Les parents peuvent inscrire leur(s) enfants avec diverses formules : le matin et/ou l'après midi avec ou sans repas.

Les inscriptions sont clôturées au plus tard 2 semaines avant le début de chaque période et en fonction des places disponibles, tout en ayant la possibilité d'effectuer des modifications selon les délais fixés par le règlement.

Les dates limites d'inscription doivent être respectées ; aucune inscription le jour même n'est admise directement à l'accueil de loisirs.

L'enfant doit être présent pendant toute la durée des activités, soit de 9H00 à 12H00 et/ou de 14H00 à 17H00.

Le mercredi après-midi, l'enfant ne peut pas partir avant l'heure prévue en fin de journée, soit 17h.

En cours d'activité, aucune arrivée et aucun départ ne sont autorisés sans que les responsables de l'accueil de loisirs n'en soient avertis. De plus, ils devront être justifiés.

Tout enfant non inscrit, ne peut pas bénéficier de repas et n'est pas pris en charge par l'équipe d'animation. Les annulations ne sont pas possibles durant les vacances.

CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

Depuis 2004, la commune de Pont-Sainte-Marie a mis en place un Conseil Municipal Enfant (CME), qui permet d'initier les enfants à la démocratie et à la citoyenneté.



Le CME est une assemblée qui organise la rencontre, le dialogue, le débat et propose des projets pour améliorer la vie de la cité. Élu pour deux ans, le CME permet l'émergence de propositions et d'initiatives visant à améliorer le vivre-ensemble. **Les Conseillers travaillent sur des projets qu'ils choisissent** (environnement, citoyenneté, solidarité, mémoire...) et se retrouvent une fois par mois. Ils sont accompagnés dans cette démarche par des enseignants, des animateurs et des élus.



Ce dispositif permet aux enfants de faire entendre leur voix, d'apprendre la citoyenneté et de contribuer activement à la vie de la commune.



BANC DES COPAINS

Le Conseil Municipal Enfants (CME), en partenariat avec la société Larbaletier, ont mené un projet autour de la création d'un "**banc des copains**" à partir de bouteilles en plastique et de canettes recyclées.



UN LIEU POUR SE RETROUVER, UN GESTE POUR S'INCLURE

Ce banc a une fonction particulière : permettre aux enfants qui se sentent seuls de signaler leur envie de jouer ou de discuter. Il devient ainsi un symbole de bienveillance, d'inclusion et d'entraide entre élèves, renforçant un climat scolaire plus chaleureux et attentif aux autres.

QUELS MATÉRIAUX COLLECTER ?

- Bouteilles en plastique : eau, soda (pas vertes/rouges), non compactées, avec étiquette, bouchon optionnel.
- Canettes en aluminium, non compressées.
- Plastiques divers : gourdes de compote, pots/barquettes de fleurs non transparents (< 35 cm).



UNE COLLECTE QUI CONTINUE !

Le CME lance un nouveau défi pour l'année scolaire 2026/2027 : la construction d'un nouveau banc ! La collecte se poursuit donc.



Points de collecte :

Maison de l'Animation et de la Culture
10 avenue Michel Berger

Espace d'Animation Social et Culturel
1 rue Sarraill

Cour de l'école élémentaire Sarraill
5 rue du Général Sarraill



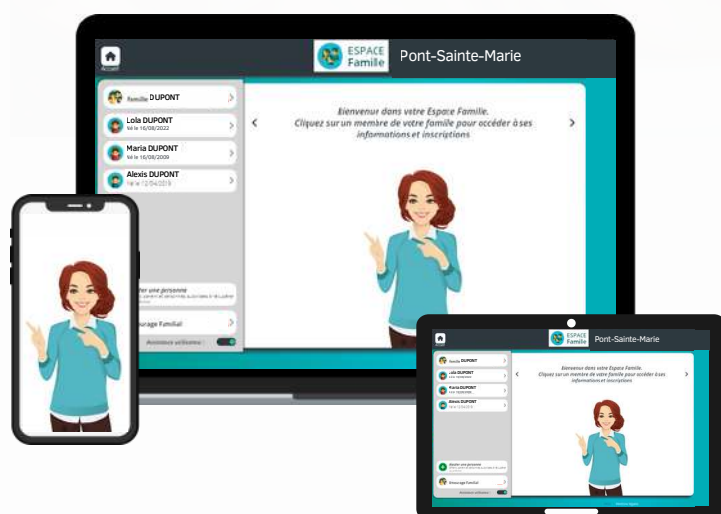
ESPACE FAMILLE iNoé

L'espace Famille iNoé simplifie les démarches des parents auprès des services petite enfance, enfance/jeunesse, activités périscolaires et cantine scolaire.

À partir d'une interface simple, adaptée et tournée vers une utilisation "parents", l'Espace famille iNoé est accessible à partir de n'importe quel périphérique connecté à Internet (smartphone, ordinateur, tablette...) et synchronisé en temps réel avec les structures d'accueil.

La dématérialisation des documents permet d'améliorer les échanges entre parents et professionnels, tout en optimisant l'accueil des enfants.

Ouvert 24h/24, 7j/7, iNoé apporte aux familles souplesse et rapidité. Sans vous déplacer, vous pouvez inscrire vos enfants dans les activités proposées par les structures, réserver vos places en crèche, aux activités périscolaires, au centre de loisirs, à la restauration scolaire, télécharger et régler vos factures via Internet.





CONTACTEZ-NOUS :



03.25.46.47.18



periscolaire@pont-sainte-marie.fr



1 rue Sarraill, 10150 Pont-Sainte-Marie

Ville de
PONT-SAINTÉ-MARIE

